



A t on le droit de creer un forum pour faire valoir l'injustice

Par **revolte**, le **19/12/2015** à **18:40**

J'ai vécu plusieurs situations de Justice inimaginables seulement. Je voudrais créer un site dans lequel chacun pourrait mettre son cas vécu avec des pièces juridiques adhoc pour montrer les faits vécus (Avec des droits de reponse pour tous bien sur y compris du coté des juges ou des forces de l'ordre.

Par **youris**, le **19/12/2015** à **20:46**

un juge rend la justice au nom du peuple français, il n'a pas à se justifier.
les forces de l'ordre, en matière de justice sont sous les ordres des magistrats.
quand un justiciable n'est pas d'accord avec une décision de justice, il dispose des voies de recours ordinaires et des voies de recours extraordinaires.
dans certains cas, il peut même exposer son cas devant des cours de justice européennes.

Par **tomrif**, le **19/12/2015** à **23:02**

les décisions de justice sont le plus souvent publiques, il est donc bien possible les publier et commenter sur un site internet. attention aux possibles abus de la liberté d'expression : [diffamation](#), [injure](#) ... si l'on ne veut pas se retrouver une nouvelle fois devant la justice.

Par **revolte**, le **20/12/2015** à **08:05**

Il va sans dire que le but de ce potentiel site n'a pas pour but d'y intégrer des diffamations ou des injures. Des faits rien que des faits avec pièces.

Par **jacques22**, le **21/12/2015** à **13:10**

Bonjour,

Sous prétexte de perquisition, ma famille est privée d'ordinateurs depuis juillet 2013 pour avoir fait un blog de cette nature!!!

Bonne journée.

Par **Visiteur**, le **21/12/2015** à **16:51**

Jacques 22 et Revolte !! je sens un futur couple se former... ;-)

Par **jacques22**, le **22/12/2015** à **09:00**

et encore une excellente réponse juridique!!!

Par **revolte**, le **23/12/2015** à **08:21**

Merci de vos réponses.... en particulier celle de Jacques22. Peut il préciser le site réalisé qui est peut être encore en ligne. Je donne ci après mon email direct jeanmarc.lhomme@free.fr pour ceux qui sont intéressés.

Par **Sleeper**, le **23/12/2015** à **08:57**

Méfiez vous : quiconque tente d'accéder au site concerné risque également une perquisition.

Par **Jibi7**, le **23/12/2015** à **10:28**

Hello Revolte...

"un juge rend la justice au nom du peuple français, il n'a pas à SE justifier. "... si le magistrat n'assoit pas sa décision sur des textes, jurisprudences et pièces...sa decision pourra être remise en cause..

par ailleurs un magistrat qui n'aurait pas qualité (par ex s'il a déjà pris une decision dans le même dossier ou pas respecté les droits du justiciable...sera remis en cause par la CDH.. c'est pas pour rien qu'on a instauré des mediateurs, des droits au recours un peu partout ..

et que certains magistrats se font épinglez (site a retrouver sur déni de justice)... même si toutes ces mesures ne sont que symboliques!

Peut être pourriez vous contacter des assoc de défense des victimes ou souvent vous trouverez des juristes qui vous aideront a ne pas vous faire épinglez inutilement

Par **jacques22**, le **24/12/2015** à **13:41**

Bonjour Revolte,

Bien sûr, qu'avec une cinquantaine d'autres, ce site à été supprimé ! !

La semaine dernière j'ai encore été convoqué trois fois et pour la troisième fois à propos de photos d'infractions publiées sur Facebook! !!

Quant aux juges!!!! Ma JAP m'interdit toute interdiction de laisser des égorgeurs pénétrer chez moi tandis que le tribunal correctionnel à demande à ses mêmes égorgeurs, plaignants, de ne plus sortir pendant dix minutes quand je rentre et je sors de mon appartement en tant que travailleur handicapé avec carte de priorité!!!!

Je précise qu'en ce qui me concerne il s'agit d'agressions physiques aggravées donc mais c'est moi qui ai été condamné à de la prison pour avoir gaze au poivre "une pauvre vieille femme" plus vive et jeune que moi qui allait m'envoyer pour une année entière au moins à l'hôpital (en provoquant par anticipation une hospitalisation prévue).

Bon Noël quand même , du moins si vous n'êtes pas comme mes agresseurs...